

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260320-DE_020_2026-DE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 15/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :

10

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Représentés : Daniel FORT représenté par Evodie HERAIL

Pour : 11

Présents non votants :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Frédérique EBRARD

Objet : Désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère - DE_020_2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement (SDEE) est administré par un comité syndical de 62 membres composé de délégués des communes et syndicats de communes adhérents, répartis de la façon suivante :

- 150 communes à régime rural,
- 2 communes à régime urbain,
- 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Considérant que la commune de Rousses est représentée parmi les communes rurales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner 2 délégués primaires au SDEE qui participeront ensuite au scrutin de liste devant élire les 52 représentants qui siégeront au sein du comité syndical ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Evodie HERAIL et Monsieur Claude GRELLIER** comme délégués de la commune de Rousses au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2026
et publié ou notifié
le 25/03/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

